

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse  
**Herausgeber:** Schweizerischer Forstverein  
**Band:** 143 (1992)  
**Heft:** 11  
  
**Artikel:** Forêt et écologie  
**Autor:** Morier-Genoud, Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-765860>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Forêt et écologie<sup>1</sup>

Par Jacques Morier-Genoud

FDK 1: 907.1: UDK 17

## Préambule

Le romancier français Marcel Aymé, qui évoque dans ses romans les forêts celtiques et leurs druides avec tant d'humour et de finesse, écrit: «la forêt, c'est encore un peu du Paradis perdu. Dieu n'a pas voulu que le premier jardin fut effacé par le premier péché».

Peut-être est-ce cela qui a le mieux préservé la forêt de la main de l'homme et qui a contribué à sa conservation. Je n'aborderai toutefois pas son aspect, son poids, mythologique, culturel ou social. Ce n'est pas mon sujet. J'entends uniquement m'attacher ici à sa valeur naturelle. La forêt constitue un milieu naturel riche et varié qui joue un rôle déterminant dans la protection de la nature et de nos milieux naturels.

## L'état de la nature en Suisse

Permettez-moi à cet égard une constatation générale: notre paysage en Suisse se dégrade toujours plus, certes de façon parfois imperceptible, mais non moins réelle. Un récent programme intitulé «Observation du territoire suisse» qui analyse les changements survenus entre 1972 et 1983 le démontre de façon alarmante.

Chaque année en moyenne, c'est une superficie de 29 km<sup>2</sup>, soit l'équivalent du lac de Brienz, qui est sacrifiée à l'urbanisation et aux routes. Mais ce sont des espaces encore trois fois plus vastes qui subissent des altérations conduisant à une banalisation de nos paysages. Endiguements ou mises sous tuyaux de cours d'eau, suppressions de haies ou d'arbres, de murets ou de terrasses de culture, de lisières de forêts, remblaiements de ravins ou nivelle-

<sup>1</sup> Exposé, fait lors de la 5ème conférence «Forêt et Société», Château de Lenzbourg, 12/13 mai 1992.

ments de crêtes, rien n'arrête la main de l'homme. Au point que dans un récent article du 24 heures, le journaliste Alain Pichard parle de la lente agonie du paysage.

Ce phénomène s'accompagne d'une diminution inquiétante de quantité d'espèces végétales et animales qui font l'objet des listes rouges publiées par notre association. Où sont les papillons d'antan?

Face à cette dérive, subsiste un îlot naturel énorme auquel les naturalistes, les protecteurs de la nature, ne peuvent pas ne pas s'intéresser, quitte à hérissier quelquefois les forestiers. La forêt suisse, dont l'aire a été préservée grâce à une législation d'avant-garde et à un corps forestier auquel je tiens à rendre hommage, ne représente-t-elle pas 28 à 29 % du territoire suisse, soit plus du quart de sa surface?

Comme le rappelle l'Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage dans son rapport 1990 sur l'état de l'environnement, la forêt est, sous nos latitudes, l'écosystème le plus riche en espèces animales et végétales.

### **L'évolution de la notion de protection de la nature**

Il me paraît utile à ce stade de rappeler l'évolution des conceptions et de l'action d'une association pour la protection de la nature telle que la Ligue suisse. Créée en 1909 pour financer le Parc national, elle s'est attachée pendant longtemps à protéger avant tout des espèces rares et des monuments naturels. Mais, depuis quelques décennies, elle a dû constater que la sauvegarde de secteurs isolés ne suffisait plus et qu'il lui fallait avoir une vision couvrant l'ensemble de notre territoire, ce qui explique qu'elle s'occupe d'économie forestière, d'agriculture, de tourisme, d'habitat ou d'énergie.

Cela signifie que la forêt constitue un enjeu essentiel pour la protection de la nature. Le législateur en a d'ailleurs pleinement pris conscience. Preuve en est la nouvelle loi fédérale sur les forêts. Elle révèle en effet un changement fondamental de conception quant au rôle de la forêt.

Alors que la loi de 1902 s'attachait avant tout à la fonction économique et protectrice de la forêt, la nouvelle législation met en avant son caractère de milieu naturel, dont il convient de préserver la qualité et la diversité.

Les protecteurs de la nature – publics ou privés – deviennent ainsi des partenaires naturels, nécessaires et obligés des forestiers. Cela entraînera certainement quelques frictions, les inspecteurs forestiers ayant souvent pris l'habitude de se considérer comme seuls maîtres à bord, ainsi que me l'avouait un inspecteur forestier, aujourd'hui à la retraite, d'Yverdon. Mais le dialogue est essentiel. Je constate d'ailleurs avec satisfaction qu'il est noué depuis longtemps avec beaucoup d'entre eux. Nombre de forestiers comptent même parmi les membres les plus fidèles et les plus compétents de notre association.

Je pense également à un exemple concret que je vis depuis maintenant dix ans comme président de la commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel. Je rappelle que, pour assumer la sauvegarde de cette rive et de ses roselières, une formule unique et originale de collaboration entre la LSPN et le WWF d'une part, les cantons de Neuchâtel et de Vaud d'autre part, s'est instaurée sur la base d'une convention et conformément aux objectifs définis par un plan intercantonal. Les forêts échappent en principe à cette convention mais une collaboration très fructueuse s'est instaurée entre le groupe de gestion qui s'occupe avant tout des marais et des bords du lac et les forestiers.

### **La forêt se dégrade, elle aussi**

Cela signifie-t-il que, pour la forêt, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes? Si son aire a pu encore une fois être préservée et si elle s'est même étendue légèrement depuis le début du siècle, en revanche, elle n'a pas échappé pour autant à la dégradation générale de nos milieux naturels. Quantité d'espèces animales liées à la forêt sont menacées de disparition ou ont disparu, perturbées par l'activité humaine et en particulier par l'exploitation forestière, ainsi que le montre Sylvain Debrot et Dietrich Meier dans une étude publiée dans le journal de votre association en 1989. Ces scientifiques estiment que ce phénomène peut se comparer par ses effets à une diminution apparente de 60 % de la surface forestière, ce qui souligne sa gravité.

Comment contrecarrer cette évolution? Comment préserver ce milieu naturel d'une richesse encore une fois fabuleuse que représente la forêt suisse? Comment atteindre cet objectif prioritaire consacré par la nouvelle loi fédérale sur les forêts?

Le moment apparaît particulièrement propice pour en discuter, puisque les cantons doivent adapter les plans de gestion en intégrant cet aspect. Je voudrais dès lors aborder successivement cinq éléments ou cinq objectifs qui nous paraissent, à nous protecteurs de la nature, importants pour atteindre le but fixé par la loi:

#### *La forêt a une valeur propre*

Premièrement, il s'agit de reconnaître que la forêt a une valeur propre en tant que dernière portion de grande dimension de notre espace naturel. Il convient donc de la préserver en tant que telle et en second lieu seulement en tant qu'objet économique, en tant que source d'exploitation de bois.

Je n'aborderai pas ici le problème de la personnalité juridique qui pourrait être reconnue ou non à la nature et plus particulièrement à la forêt, celle-ci n'étant plus considérée comme objet, mais comme sujet de droit.

Il s'agit là d'un débat qui agite certains juristes et qui n'est certes pas sans intérêt. Mais, plus concrètement, il faut qu'à travers les mots et le vocabulaire s'impose une vision totalement différente de la forêt, source de vie et de diversité, et non plus simplement source de production de bois. C'est ainsi qu'une forêt inexploitée n'est plus une forêt à l'abandon, appréciation péjorative, mais un milieu qui recèlera peut-être encore plus de richesses naturelles.

Je pense toujours à mon père amoureux de la nature et marcheur impénitent, mais qui visiblement avait été élevé dans le mépris des terrains marécageux sur lesquels on ne pouvait faire ni foin ni litière et qui ne méritaient guère de considération. Cet état d'esprit explique que le 90 % de nos marécages aient disparu et qu'aujourd'hui encore tant de paysans s'empressent de les drainer pour gagner quelques mètres carrés de terrains agricoles. N'en va-t-il pas de même de nos forêts «à l'abandon»?

Les forêts inexploitées, loin d'être des forêts à l'abandon, présentent du point de vue écologique une richesse plus grande. Il est donc indispensable de maintenir des vieux arbres, ainsi que du bois mort, si l'on veut préserver quantité d'espèces en danger. Comme le permet la nouvelle législation forestière, il convient de renoncer à exploiter certaines portions de forêts.

En soulignant cette exigence des protecteurs de la nature, je suis bien entendu conscient du fait que les conditions forestières sont extrêmement diverses en Suisse et qu'aucune généralisation des règles d'exploitation n'est possible. En revanche, cela devra être un des éléments essentiels des plans de gestion forestiers que les cantons devront mettre sur pied.

### *La nécessaire diversité des peuplements et des essences*

Le second élément que je souhaite mettre en avant est la diversité des peuplements, avec des essences conformes à la station et un recours aussi large que possible à la régénération naturelle. Nous sommes opposés pour notre part à la distinction entre surfaces purement productrices et surfaces exploitées extensivement ou pas du tout. Il y va de la diversité et de la richesse de nos paysages forestiers, éléments auxquels j'attache personnellement une très grande valeur, même si celle-ci n'est pas quantifiable ni mesurable. C'est cette diversité qui fait la valeur d'une forêt, la valeur du paysage qu'elle représente.

Deux remarques encore sous cette rubrique de la diversité des peuplements. Tout d'abord, les lisières, de même que les taillis, ont subi une régression fantastique, alors qu'ils constituent des habitats d'espèces végétales et animales souvent spéciales et rares. Cela implique une renonciation aux coupes rases et la récolte de bois régulière répartie sur l'ensemble d'une forêt. Il y va du maintien de la nature et de sa diversité dans nos forêts.

Ensuite, si l'aire forestière en Suisse ne doit en aucun cas être diminuée et si l'exigence des boisements de compensation demeure un élément essentiel,

nous demandons cependant aux forestiers de choisir avec un soin particulier les terrains de remplacement. Il faut éviter que des habitats naturels précieux (milieux humides, étangs, lisières) ne soient détruits, alors qu'ils représentent une grande valeur écologique. Diverses études démontrent à cet égard que les boisements de compensation ont conduit dans le 60 % des cas à une réduction des niches écologiques et dans 30 % des cas à l'anéantissement d'habitats naturels. Ces surfaces tampons sont devenues si précieuses qu'il convient donc de les sauvegarder le plus possible.

### *Les dessertes forestières*

Le troisième élément que j'entends traiter est celui des dessertes forestières. Il ressort de l'inventaire forestier national de 1988 qu'il existait alors quelque 26 000 km de routes forestières en Suisse, ce qui représentait une densité de 23 à 24 m à l'hectare. Les plans d'aménagement cantonaux prévoyaient encore la construction de 7500 km de routes environ. Il en résulte et en résultera une parcellisation toujours plus poussée des forêts. Or, selon les naturalistes qui se sont penchés sur le problème, cela entraîne des effets néfastes pour quantité d'espèces végétales et animales. Cela n'a d'ailleurs rien de surprenant. En effet, de manière générale, nous avons constaté que la protection de zones naturalisées isolées ne suffisait plus, mais qu'il fallait créer des liaisons entre elles afin de former de véritables réseaux. Il n'en va pas différemment dans les forêts.

Certes, nous ne sommes pas opposés par principe à toute desserte forestière. Nous demandons cependant plus de retenue. Il faut que tout nouveau projet soit soumis à une pesée de tous les intérêts en présence et non seulement de celui de l'exploitation forestière. Il ne faut plus qu'une route forestière passe en plein milieu protégé, tel un biotope marécageux, et que nous devions recourir dans un tel cas auprès du Tribunal fédéral. D'ailleurs de vastes régions forestières ne sont-elles pas suffisamment desservies sur le plateau suisse?

Cela pose également le problème des subventions et des fonds publics alloués à la forêt dont nous avons le sentiment qu'ils sont trop facilement utilisés pour la création de tels chemins et non pour les soins de la forêt ou pour l'indemnisation du propriétaire en raison des restrictions d'ordre écologique qui lui sont imposées.

Les contributions à la forêt doivent être justifiées non seulement du point de vue économique, mais également écologique, ce qui ne me paraît pas toujours être le cas. Je pense notamment aux fonds qui ont été mis à disposition ensuite des dégâts causés aux forêts par les ouragans d'il y a deux ans.



## *L'exploitation forestière*

Quatrième élément: l'exploitation des bois. Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à souligner que les protecteurs de la nature n'y sont pas opposés par principe, contrairement à ce que certains pensent. Ils demandent cependant une exploitation respectueuse de la nature et donc mesurée. Il ne s'agit pas tellement d'un problème de volume de bois exprimé statistiquement en nombre de m<sup>3</sup> pour toute la Suisse que de questions à analyser au niveau régional. Beaucoup de revendications en faveur de parcelles forestières peu ou pas exploitées affectent des stations peu productives, exploitations qui ne seraient guère rentables sans subventions et dont la suppression n'entraînerait aucun effet du point de vue de l'économie forestière nationale. Sur ce point également, il me paraît possible de nous entendre.

## *Les plans de gestion*

Cinquième et dernier élément que je voudrais aborder ici: les plans de gestion. Les plans de gestion que les cantons et les propriétaires devront revoir en exécution de la nouvelle législation forestière sont un instrument de planification essentiel, à l'instar de ce qui se fait en matière d'aménagement du territoire. Ce sont ces plans qui devront résoudre les conflits d'intérêts inévitables que suscite toute mesure d'aménagement, conflits d'intérêts entre exploitants et protecteurs par exemple.

Il me paraît indispensable que ces plans soient adoptés dans le cadre d'une procédure transparente et ouverte, avec information à la population et participation de sa part, à l'instar de ce qui se fait en matière d'aménagement du territoire.

En outre, ces plans ne sauraient être élaborés en fonction des seules exigences de l'exploitation forestière. Il faut y intégrer les intérêts de la protection de la nature et du paysage en forêt, soit la conservation des organismes et de leurs biocénoses en population viable, de même que la protection des paysages forestiers dans leur diversité et dans leur richesse.

Parmi les espèces de forêts les plus intéressantes du point de vue naturel et bien entendu les plus menacées, je pense notamment aux forêts humides et inondées, aux forêts thermophiles, aux pineraies naturelles, aux érablières et frênaies mélangées, aux écosystèmes forestiers mûrs, soit riches en bois vieux et en bois mort, ainsi qu'aux taillis et aux taillis sous futaies.

Les récentes ordonnances fédérales entrées en vigueur permettront d'assurer la protection des formations forestières les plus rares parmi celles que je viens de citer. Mais, il m'apparaît que d'une manière générale, plus le nombre d'essences sera grand et plus la structure des arbres sera diversifiée,

mieux nous maintiendrons la richesse et la diversité de nos forêts et des espèces végétales et animales qui les peuplent.

## **Conclusion**

Voilà les éléments concrets et les vœux que je souhaitais apporter dans le dialogue que j'espère nourri entre forestiers et protecteurs de la nature.

Mais, en conclusion, je voudrais exprimer ici ma conviction profonde que forestiers et protecteurs de la nature mènent en définitive un même combat face aux pressions et aux menaces extérieures qui s'exercent sur la forêt et, à travers la forêt, sur la qualité même de notre existence. Un même combat pour préserver un peu de ce Paradis qu'est la forêt.

## **Zusammenfassung**

### **Wald und Ökologie**

Der Zustand der Landschaft in der Schweiz verschlechtert sich stetig, auch wenn man es nicht immer merkt, bleibt es trotzdem eine Realität. Dieses alarmierende Phänomen geht einher mit einer beunruhigenden Verringerung einer Vielzahl von Pflanzen- und Tierarten.

Gegenüber dieser Entwicklung stellt der Schweizer Wald eine riesige natürliche Insel dar. Es erstaunt deshalb auch nicht, dass sich die Naturschützer darum sorgen, manchmal sogar auf die Gefahr hin, die Forstleute zu erzürnen. Doch haben nicht alle das gleiche Interesse, seitdem Schutz und Bewahrung dieses Naturgebiets das Hauptziel des neuen eidgenössischen Forstgesetzes darstellt.

Wenn es darum geht, dass die Kantone ihre Nutzungspläne neu überdenken und anpassen, wünschen wir uns, dass die folgenden Überlegungen integriert werden:

Der Wald hat einen Eigenwert, den es zu anerkennen gilt. Das trifft vor allem auf Wälder zu, die nicht genutzt werden, was aber nicht heisst, dass diese verwildert sind. Sie stellen aus ökologischer Sicht einen grossen Reichtum dar und zeugen von einer besonderen Vielfältigkeit.

Man muss diese Vielfältigkeit an Beständen und Baumarten schützen, ebenso wie unsere Waldgebiete. Vor allem muss dem Verschwinden von Waldsäumen und Niederwald Einhalt geboten werden.

Zeigen wir mehr Zurückhaltung beim Planen von Walderschliessungen, die ja bereits eine enorme Dichte, vor allem im Schweizer Mittelland, aufweisen.

Ja zu einer Nutzung des Waldes, jedoch mit Mass und Respekt gegenüber der Natur.

Mehr Transparenz der Kantone in ihrer Anwendung von Nutzungsplänen, in der Art, wie es in der Raumplanung gemacht wird.



Der Druck, der von aussen auf den Wald ausgeübt wird, trägt zweifelsohne dazu bei, dass die Forstleute sich mit diesen Zielen einverstanden erklären, damit das «Paradies» Wald bewahrt werden kann.

Übersetzung: *Christine Fuhrer Balsiger*

*Auteur:* Jacques Morier-Genoud, Dr en droit, Président de la Ligue Suisse pour la Protection de la Nature (LSPN), Wartenbergstrasse 22, CH-4052 Basel.